

LA MORT DES PERES ROUVIERE ET LE ROUX. des Oblats ¹

(SUITE)

L'ARRIVEE de ces étranges prisonniers au milieu de la civilisation excita la curiosité et un sentiment de sympathie très prononcés, suscités surtout par la presse et certaines sectes protestantes. On commença par faire le procès de Sinnisiak pour le meurtre du Père Rouvière sous la présidence du juge en chef de l'Alberta, l'honorable M. Harvey. Deux avocats éminents dirigèrent l'un la poursuite et l'autre la défense. Bien que le meurtre eût été avoué par l'accusé et que, selon la remarque du juge dans sa revue de la cause, il n'y eût aucune preuve que le Père Rouvière eût jamais menacé son assassin, le jury n'en déclara pas moins Sinnisiak *non coupable*. Ce verdict, rendu le 17 août, après une heure de délibération, n'était rien moins qu'étonnant et même contraire aux faits produits au cours du procès.

Le 20 août, le procureur de la couronne demanda au président du tribunal de transférer la venue du second procès dans une autre ville, alléguant " qu'à cause des préjugés fort répandus dans la ville d'Edmonton contre la poursuite judiciaire des inculpés et de ce qu'on alléguait ou de la rumeur que l'on répandait au sujet de la conduite des prêtres que ces individus étaient accusés d'avoir assassinés, et à cause du sentiment de sympathie fort répandu parmi les habitants de la ville, sentiment auquel avaient donné naissance des personnes inté-

¹ Nous avons publié dans notre dernière livraison l'article des *Cloches de Saint-Boniface* sur la mort de ces deux héroïques Oblats. Nous donnons aujourd'hui ce qui a trait au procès et à la condamnation de leurs assassins.

ressées en la
un procès équ
de l'un et de
d'Edmonton
et à l'encontre
féra la venue d
au shérif de c
Dans ce seco
tement accusés
après audition
ration, le jury
recommanda à
président du tr
par le moyen d
la sentence à E
l'honorable jug
tions avec l'hon
rent que la pein
vie. L'exécution
octobre. Les de
mencement de se
tion du fort R
terme d'empriso
Deux lettres r
que les Esquima
gens à Edmonto
par le capitaine
tribu et qui résid
dit que les indig
bles qui ne manq
qui les ont livrés
méchant, tandis q